

jour, mon honorable ami de Jacques-Cartier (M. Monk), ce projet de résolution aurait causé de l'émotion au sein de son parti, et il aurait alors décidé de ne pas appuyer la proposition.

Que ce soit pour cette raison ou pour une autre, le fait n'en existe pas moins que mon honorable ami de Toronto-nord, qui avait montré tant d'empressement à inscrire cet avis de motion au feuillet de la Chambre, a grandement tardé à le proposer.

L'hon. M. FOSTER: Mon honorable ami connaît parfaitement la raison de ce retard. Veut-il la faire connaître?

Sir WILFRID LAURIER: Je l'ignore; mon honorable ami pourrait peut-être me renseigner.

L'hon. M. FOSTER: Mon très honorable ami sait parfaitement bien qu'on a retardé cet avis de motion à la suite d'entrevues avec lui.

Sir WILFRID LAURIER: Je ne sache pas que mon honorable ami...

L'hon. M. FOSTER: Dans ce cas, mon très honorable ami ferait mieux de rafraîchir sa mémoire avant de faire cette déclaration.

Sir WILFRID LAURIER: Pardon, je n'ai pas fini ma phrase. Je ne suis pas certain que mon honorable ami m'ait jamais parlé de cette question, mais s'il l'a fait, c'était simplement pour l'utilité de la Chambre, et non pas parce que sa proposition était mal accueillie par la droite.

L'hon. M. FOSTER: Je n'ai pas dit cela.

Sir WILFRID LAURIER: Je n'impute pas à crime à mon honorable ami le retard qu'il a mis à présenter sa motion. Mais il n'en est pas moins vrai qu'il a attendu deux mois avant d'agir; j'ignore quelles furent ses motifs. Mon honorable ami a laissé entendre à l'honorable député de Jacques-Cartier que s'ils tombaient d'accord la motion pourrait être présentée.

M. MONK: La mémoire de mon très honorable ami lui fait défaut évidemment quand il dit que je me suis opposé à la motion. J'ai déclaré, l'autre jour, que j'avais considéré cette motion comme inopportune.

Sir WILFRID LAURIER: Oui, et mon honorable ami n'a pas encore modifié son opinion. L'honorable représentant de Jacques-Cartier croyait que cette motion était inopportune; l'honorable député de Toronto-nord, ainsi que d'autres membres de la gauche, croyait le contraire, et nous tous, du côté du Gouvernement, nous avons pensé qu'elle était opportune. En tout état de cause, il est oiseux de discuter pourquoi la proposition en question ne fut pas présentée en temps utile. Il est de fait que cet avis de motion n'a été présenté que le 29 mars, soit deux mois plus tard. Alors l'atmosphère s'était grandement chargée d'électricité. Un débat s'était engagé à la

Sir WILFRID LAURIER.

Chambre impériale des communes sur l'état de la marine britannique; on appelait l'attention sur les armements qui se poursuivaient en Allemagne, et le télégraphe annonçait partout que la Nouvelle-Zélande avait offert un dreadnought au gouvernement impérial. C'est à ce moment que, pour la première fois, une proposition fut faite devant la Chambre, tendant à offrir une contribution à la marine impériale. Elle avait pour auteur mon honorable ami de Toronto-nord, mais elle fut présentée sous une forme modérée et hésitante. Je vais rappeler à la Chambre le langage même dont s'est servi dans cette circonstance l'honorable député. Voici:

Aujourd'hui le péril se dresse à nos portes. Il ne m'appartient pas d'en faire connaître la grandeur, mais je ne puis tout de même l'ignorer complètement. Aujourd'hui il s'impose à l'attention des plus grands hommes d'État de l'ancien monde; aujourd'hui il s'impose à l'attention de l'Australie qui recueille des souscriptions publiques, et dont le gouvernement se trouve importuné par le peuple qui lui demande d'aller plus loin encore pour faire face à cette urgence; aujourd'hui, la petite colonie de la Nouvelle-Zélande fournit un dreadnought et en offre un second, et aujourd'hui le Canada doit faire face à ce péril et à cette urgence.

Que le très honorable premier ministre me permette de lui dire que si, après mûre délibération, il propose à notre Parlement l'adoption d'une mesure nous permettant de faire face d'une manière convenable à ce besoin urgent, sous forme de l'offre gracieuse d'un dreadnought ou d'une subvention en argent, notre parti l'appuiera, notre parti témoignera de son dévouement au Canada en approuvant cette mesure.

Quelques VOIX: Très bien! très bien!

Sir WILFRID LAURIER: De la part de l'honorable député de Toronto-nord (M. Foster), ce langage n'avait rien de bien énergique, il n'était pas aussi incisif que le sont d'ordinaire les phrases de mon honorable ami. Il n'avait pas encore, je crois, trouvé son aplomb; c'est en quelque sorte un ballon d'essai qu'il lançait en disant que si nous nous entendions sur ce point il se rangerait à notre avis. Nous n'avons pas cru devoir nous départir du programme que nous nous étions tracé; nous avons dit que nous nous en tiendrions à l'attitude déjà prise par nous, et, après quelque délibération, la Chambre adopta à l'unanimité un ordre du jour basé sur la politique que nous avions énoncée en 1902. Pour qu'il ne subsiste ni doute ni malentendu à ce sujet, et eu égard aux applaudissements qui ont éclaté tantôt dans les rangs de la gauche, je vais donner encore une fois lecture de cette résolution:

La Chambre reconnaît le besoin qui incombe au peuple canadien, à mesure que sa population et ses richesses augmentent, d'assumer dans une plus large mesure les responsabilités de la défense nationale.